



BULLETIN

DELEGATION REGIONALE POUR L'OCEAN INDIEN - FEVRIER 2018

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

Madagascar - En prison, quid de la peste ?

Dernier trimestre 2017, la peste fait des ravages aussi bien dans les grandes villes de Madagascar que dans les régions reculées. Dans les prisons, fort heureusement aucun cas (données de l'Institut Pasteur de Madagascar - IPM, au mois de décembre 2017) n'est à déplorer. Les conditions n'y sont pourtant pas les moins favorables, entre la surpopulation carcérale, le confinement et l'insalubrité, tous les ingrédients sont réunis pour provoquer une hécatombe si jamais la peste parvenait à s'y immiscer.

Lutter contre l'insalubrité et les rats

En mai 2017, le CICR entame la campagne annuelle de désinsectisation et de dératisation. Il s'agit de pulvériser toutes les chambres pour chasser les puces, les cafards, les punaises, toutes les parasites qui pullulent sur les murs et les bat-flancs. La désinsectisation se fait dans 15 prisons à travers l'île, comme à Antsirabe ou à Mananjary.

La dératisation, elle, s'effectue de juin à août dans 6 établissements pénitentiaires situés en zone pesteuse : Ambositra, Antanimora, Mahajanga, Ankazobe, Ambatondrazaka et Moramanga. Dans un premier temps, des pièges à rats imprégnés d'insecticide sont disposés afin d'éliminer les puces, vecteurs de la peste. Par la suite, des nasses et des BTS (boîtes de Sherman) servent à capturer les rats vivants. L'Institut Pasteur de Madagascar prélèvera des échantillons (rate, puce et sang) sur les rats afin d'examiner si le bacille de la peste est présent ou non. Les rats capturés sont ensuite tués et incinérés. Les opérations sont conjointement réalisées avec l'Administration Pénitentiaire, l'IPM et le Ministère de la Santé Publique malgache. « L'idée est de renforcer les capacités sur place à travers des formations systématiques chaque fois que nous descendons sur le terrain. Des comités d'hygiène ont été érigés au niveau de chaque prison avec un mécanisme de suivi des campagnes, afin que l'Administration Pénitentiaire puisse devenir à terme autonome dans la prévention de l'hygiène en milieu carcéral », souligne Jérémy Jouselin, coordinateur

« Eau et habitat » du CICR, basé à Antananarivo. Une distribution de savons aux personnes détenues clôt la campagne dans chaque lieu.

Mobiliser du matériel de prévention

« Les murs de la prison ne vont pas empêcher la peste d'entrer. Afin de renforcer les mesures de prévention, du matériel comme des thermomètres, des gants ou des masques, mais aussi du matériel pour le traitement chimio prophylactique sont aussi nécessaires. C'est pour cela que le CICR a essayé de mobiliser d'autres acteurs pour qu'ils soutiennent l'Administration Pénitentiaire dans ce sens », explique la déléguée « Santé », Christine Campo. Les dons fournis par l'UNICEF ont ainsi permis de couvrir les besoins dans les prisons les plus sensibles. Des protocoles de prise en charge des cas suspects ont été également établis avec les services du ministère de la Justice (la Direction de l'Humanisation de la Détention et de la Préparation à la Réinsertion Sociale/DHDPRS et le Service de Santé des Personnes Détenues/SSPD).



CICR

Une approche intégrée

Surpopulation carcérale, malnutrition, surface de couchage rétrécie, vulnérabilité aux maladies... Les problématiques humanitaires en prison sont liées entre elles et s'intensifient. Les réponses apportées par le CICR sont complémentaires. L'objectif final étant de soutenir l'Administration Pénitentiaire dans l'amélioration des conditions carcérales. Quelques illustrations...



Privés de sa liberté mais pas de tous ses droits

Bien que privés de leur liberté de circuler, les détenus ont toujours le droit de bénéficier de leurs droits fondamentaux. Toutes les personnes traduites en justice doivent bénéficier d'un ensemble de garanties judiciaires visant à les protéger de toute privation arbitraire de leurs libertés et à leur assurer un procès équitable. De même, toute personne détenue continue de bénéficier de ses droits humains fondamentaux, comme recevoir de la nourriture, avoir accès à des soins médicaux et de l'eau ainsi que de vivre dans des bâtiments la protégeant des aléas de la nature. Sur la photo, une équipe du CICR fait le tour de la prison avec les autorités pénitentiaires pour constater de visu les conditions de détention.

De nouveaux bat-flancs pour Tsiafahy

En sureffectif (près de 1000 détenus pour une capacité d'accueil de 350), la Maison de force de Tsiafahy a du mal à accueillir ses centaines de détenus. La nuit, à cause de l'exiguïté des lieux, ces derniers peinent à trouver de la place pour dormir dans les cellules. Le CICR a ainsi décidé de doter la prison de Tsiafahy de nouveaux bat-flancs. Sur la photo, une simulation à taille réelle de la pose des lits est effectuée en dehors de la cellule du fait de la restriction des heures de travail dans la prison de haute sécurité.



Pour diminuer le nombre de personnes malnutries

Des pesées sont systématiquement réalisées par le personnel de santé auprès des personnes détenues afin de détecter précocement les cas de malnutrition. En fonction de leur état de malnutrition, les malades suivent un traitement à base d'une alimentation plus riche afin de leur permettre de récupérer un peu plus de poids et de ne pas être vulnérables aux maladies. Le CICR construit également des fours améliorés et fournit des marmites ayant de grandes capacités pour accélérer la cuisson et répondre à la taille de la population carcérale.

Les mêmes soins qu'à l'extérieur

Les soins incluent l'accès aux médicaments essentiels. Souvent, le personnel médical dans les lieux de détention ne peut assurer un soin complet, les détenus n'ayant pas souvent les moyens de s'acheter des médicaments. Face à ce besoin, une pharmacie centrale a été mise en place en 2017 au niveau du Ministère de la Justice. Ici, en appui à l'infirmier, des médecins du CICR vérifient la situation sanitaire des détenus ainsi que le stock de médicaments disponibles.



« Procès équitable, un droit pour tous ? »



A Madagascar, le recours à la détention préventive est fréquent, et le déroulement de la procédure judiciaire est sujet à d'importants délais. Cela entraîne souvent une détention préventive de longue durée pour les personnes concernées. Cette situation a un impact important sur la surpopulation carcérale, comme l'indique le taux de détention préventive supérieure à 60% dans de nombreux lieux de détention. Une garantie effective des droits de la défense lors du déroulement de la procédure, en particulier lors des phases d'enquête, est indispensable à la réalisation effective d'une justice équitable. Consciente de cette importance, l'Assemblée nationale a adopté en 2017 une proposition de

loi renforçant le rôle de l'avocat, et le Ministère de la Justice planche sur plusieurs projets de réformes et de révisions, notamment sur la détention préventive.

Ainsi, le respect des garanties procédurales a été ainsi au centre des discussions lors d'un débat organisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG) et le CICR, le 30 novembre 2017. Des experts et acteurs de la Justice ont partagé leurs réflexions sur les droits des personnes accusées ainsi que les moyens de favoriser une justice équitable et de proximité.

Plusieurs thèmes ont été présentés et débattus :

- « Interrogatoire et droit applicable pendant l'arrestation et la garde à vue », Maître Rajerison Olivia, désignée par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Madagascar.
- « Droit d'accès à l'aide judiciaire gratuite ou à un avocat commis d'office », Maître Rabetokotany Mamy, Vice-Président de la CNIDH.
- « Droit d'être jugé dans un délai raisonnable », M. Andriamanantena Herizo Rado, Directeur de la Formation des Magistrats (ENMG).
- « Comment favoriser une justice équitable et de proximité ? » Mme Ramanandraibe Bakolalao, ancienne Ministre de la Justice.

Océan Indien : première table ronde entre Pairs consacrée à la détention

Du 11 au 13 décembre 2017, Maurice a accueilli une table ronde axée sur la détention, la première dans la région. L'événement, conjointement organisé par le CICR et la République de Maurice visait à partager les expériences et les bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues. 20 hauts représentants de l'Administration Pénitentiaire (AP) de Maurice, Madagascar, Seychelles et Comores y ont participé.

« Bien que chacune des administrations pénitentiaires fasse face à des réalités différentes, cette mise en commun des expériences va contribuer à créer des liens et à développer une dynamique régionale entre experts qui sera bénéfique pour tous », a précisé Perrine Louart, cheffe de délégation du CICR.

Plusieurs sujets ont été traités :

- Classifier les détenus pour réduire la surpopulation, les coûts et assurer une bonne gestion de la population carcérale.
- S'assurer que les standards de détention appliqués soient conformes avec les standards nationaux et internationaux à travers la mise en place des mécanismes de surveillance.
- Se poser la question sur les opportunités et les risques du travail d'un détenu.
- Se pencher sur les différents facteurs qui contribuent positivement, ou négativement, à la santé physique et psychologique de chaque détenu : accès aux soins, logement, hygiène, eau, assainissement, accès à l'air libre, alimentation...



Présentation autour de la classification des personnes détenues animée par Benoît Chavaz, Coordinateur Protection.

Visite au Centre de Rééducation Motrice de Madagascar (CRMM)

Dans le cadre du suivi du Programme Move Ability du CICR



Le CRMM, basé à Antsirabe, a été fondé en 1955. A ses débuts, l'établissement était destiné à la rééducation des patients (surtout des enfants) ayant des séquelles de la polio. A l'heure actuelle, les services suivants sont disponibles : consultation externe, chirurgie orthopédique, service social, rééducation fonctionnelle et appareillage. Ces deux derniers sont le résultat d'une collaboration avec Christoffel Blinden Mission (CBM) et Move Ability (le Fonds spécial du CICR pour les personnes en situation de handicap). A l'heure actuelle, la plupart des patients sont des enfants souffrant entre autres de traumatismes (séquelles d'un accident), de rachitisme, de scoliose ou de pieds bots. Les frais d'intervention et d'hospitalisation ne sont que

difficilement abordables pour la plupart des familles. La nouvelle prise en charge par Move Ability des frais de transport pour les patients vulnérables, et tout autre appui, sont clairement essentiels pour garantir l'accès à la rééducation pour tous.

Dans une chambre, un petit garçon est entouré de son père et de sa grand-mère. Il vient de recevoir un nouvel appareillage pour sa jambe gauche, un pied bot, et est en cours de rééducation (photo1). Dans une autre salle, une jeune fille suit une séance de rééducation à cause d'une scoliose, une déformation de la colonne vertébrale (photo2).

Avec la Croix-Rouge Malagasy : diffusion des principes et valeurs humanitaires

Les Sept principes fondamentaux du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont :
l'humanité, l'impartialité, la neutralité,
l'indépendance, le volontariat, l'unité et l'universalité.

Novembre dernier, c'était l'occasion pour le département Coopération du CICR d'accompagner l'équipe de la Croix-Rouge Malagasy (CRM) dans les régions de Boeny et Betsiboka pour un suivi conjoint des activités des Relais Diffuseurs.



L'objectif était de faire une évaluation du niveau et des capacités des relais diffuseurs en matière d'information et de diffusion des principes, des valeurs humanitaires et de l'historique du Mouvement. L'équipe a pu rencontrer le président du district de la CRM de Betsiboka, le Chef de région et le Préfet de la région Betsiboka. Aussi bien à Maevatanana qu'à Mahajanga, Heritiana Raharison, le responsable Coopération du CICR et le reste de l'équipe ont également assisté à des formations sur les principes humanitaires et le rôle de la CRM en faveur de 300 étudiants des écoles secondaires et supérieures.



Délégation régionale pour l'Océan Indien
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
112, Rue Rainandriamampandry, Lot II B 16 - Faravohitra
101 Antananarivo, Madagascar
T +261 20 22 567 69 / 311 25 / 311 26
E-mail : ant_antananarivo@icrc.org
www.icrc.org/mg
©CICR, février 2018

facebook.com/icrc
twitter.com/icrc
instagram.com/icrc

2018.0631/001.02.2018.200